

*Accord constitutionnel*

Je voudrais lui poser deux questions.

Ma première question. Il disait tout à l'heure que les nouveaux pouvoirs de dépenser selon le nouvel accord n'affaibliront pas le Canada. Se propose-t-il d'encourager M. Pawley à garder sa langue dans sa poche lorsque viendra le moment de discuter de cet aspect parce qu'il paraît que c'est le chef néo-démocrate du Manitoba qui a créé des problèmes, qui a failli saboter l'accord du lac Meech?

Ma deuxième question. Il a mentionné par exemple la modification qui a été apportée pour la protection de l'aspect multi-culturel du Canada. Il a dit que nous sommes une mosaïque et non un *melting pot*, comme aux États-Unis. Alors le chef néo-démocrate fédéral au Québec, M. Harney, qui semble vouloir remettre la division, la dissension, dire que les droits linguistiques . . .

• (1250)

*[Traduction]*

Qu'arrivera-t-il aux minorités québécoises si M. Harney, actuellement chef fédéral du NPD au Québec . . .

**M. Benjamin:** Vous comprenez tout de travers.

**Mme Mailly:** Il n'a pas l'air de se soucier des droits des minorités puisqu'il veut que la question linguistique soit rigoureusement de compétence provinciale. Qu'en pensez-vous?

Voilà deux questions auxquelles vous devez répondre si vous vous prétendez les défenseurs d'une société distincte et fière au Québec.

**M. Nystrom:** D'abord, M. Harney parle en son propre nom, comme le fera le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan).

Le député a parlé du pouvoir de dépenser. M. Pawley a signé l'Accord, et du fait de son insistance notamment, on a donné plus de rigueur au libellé, en ce qui a trait aux objectifs fédéraux. Il a apporté à cet égard une contribution fort utile, dont nous pouvons tous être fiers. Je le suis. Je suis également surpris que la députée fasse cette observation plutôt partisane.

En ce qui a trait au Québec, ce n'est pas un nouvel intérêt pour cette province. Le député de Churchill (M. Murphy) et moi-même pouvons remettre à la députée nos livres de politique, et elle s'apercevra alors que dans les années 60, du temps de Robert Cliche et de Tommy Douglas, on reconnaissait déjà que le Québec était une société unique et distincte.

**M. Benjamin:** Remontez jusqu'aux années 1940 et à Thérèse Casgrain.

**M. Nystrom:** Mon collègue parle des années 1940. Je n'étais pas présent aux congrès à cette époque-là, mais M<sup>me</sup> Casgrain, une femme fort respectée au Québec, a parlé alors du caractère unique du Québec. Le NPD ne vient pas tout juste de le découvrir.

**Mme Mailly:** Vous avez appuyé les libéraux qui s'en sont pris à tous ces principes.

**M. Nystrom:** Puis-je formuler une dernière observation, madame la Présidente?

*[Français]*

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** La période réservée aux questions est maintenant terminée. L'honorable député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) a la parole.

*[Traduction]*

Le débat se poursuit.

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Madame la Présidente, sachant que d'autres députés veulent prendre la parole et que notre temps est limité, je vais déroger à mon habitude et m'en tenir le plus possible à mes notes.

C'est avec un grand intérêt que j'ai écouté mon collègue le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) qui parle toujours avec éloquence et conviction. Je suis d'accord avec l'essentiel de ce qu'il a dit. Je n'aborderai pas certains aspects avec lesquels je suis entièrement d'accord, notamment ce qu'il a dit au sujet du Nord. Je vais cependant m'attarder à certains autres aspects dont il a fait mention.

Ce débat est fort révélateur; certains diront qu'il pose un défi, d'autres qu'il est semé d'embûches. Le raisonnement du député dans son interprétation de l'Accord du lac Meech, ne fait que confirmer le bien-fondé de mes inquiétudes au sujet justement de certains aspects qu'il voit d'un très bon oeil mais qui, selon moi, posent de véritables problèmes. Il a bien raison d'évoquer les manoeuvres machiavéliques auxquelles s'adonne cette muse néo-écossaise du lac Ainslie, MacEachen et compagnie. L'ours est sorti de sa tanière et tente de s'imposer dans le processus parlementaire en jouant au Monopoly avec les aspirations des citoyens du Canada.

J'ai déclaré il y a longtemps, tout comme Stanley Knowles, que je prônais l'abolition du Sénat. L'un de mes premiers travaux en sciences politiques portait sur la réforme du Sénat. Toutefois, ce que je n'admets pas de la part de mon collègue qui a été si éloquent, c'est que d'une part il déplore les nominations partisans et tout le favoritisme qui caractérise le Sénat et que, d'autre part, il ne s'interroge pas sur les modalités de la nouvelle méthode de nomination. En effet, il va encore y avoir des nominations partisans, bonnes et mauvaises, mais au lieu d'être faites seulement par un premier ministre après consultation, elles seront faites à partir d'une liste soumise par les provinces. La forme n'a pas changé.

Si mon honorable collègue, qui siège à la Chambre depuis assez longtemps, et certains premiers ministres provinciaux qui n'ont pas son expérience du jeu politique, croient vraiment, vu l'unanimité requise pour modifier les institutions fédérales, qu'il y a l'ombre d'une chance que le Sénat fasse l'objet d'une réforme importante, ils se trompent. C'en est fait du Sénat efficace, élu et avec une représentation égale des régions. Le Sénat actuel demeurera une assemblée éternelle, inefficace, et qui sert d'écho à l'autre. La réforme du Sénat connaîtra le même destin que le dodo. Elle est aussi défunte que les dinosaures de Drumheller. Pourtant, mon collègue se lance dans des tirades à l'emporte-pièce sur ce qui se passe là-bas et sur les opinions arrêtées que professent ceux qui examinent ce document très fondamental.